



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, CHALLOT Serge, GARCIN Valérie, CLEMENCEAU Philippe, BONNIN Gilbert, ARMANET Carole, GICQUEL Mathieu FOUQUE Christian ROUX Delphine

Absents : GARCIN Michel (pouvoir à CLEMENCEAU Philippe), HOUSSET Raphael (pouvoir à GARCIN Valérie)

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian

1/ Approbation du compte rendu du 2 septembre 2021

Madame le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 2 septembre 2021 joint aux convocations de la présente séance.

Mr Chalot demande à ce que soit précisé qu'il s'agit du cimetière protestant pour ce qui concerne l'affaire Lucarelli.

Vote : POUR à l'unanimité

2/ Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées : compétence mobilité

Madame le Maire expose le rapport de la commission locale des charges transférées. Mme le Maire propose d'approuver le montant des charges nettes soit pour la commune de Molines en Queyras 42 567.77€ et d'adopter le rapport de la CLECT s'y rapportant.

Vote : POUR à l'unanimité

3/ Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Guillestrois Queyras

Mme le Maire rappelle que début 2021, la Communauté de communes de Serre-Ponçon a approché la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour porter une candidature commune au label « Pays d'Art et d'Histoire » auprès du Ministère de la culture et de la communication pour la période 2023-2033.

Considérant que la prise de compétence Labellisation Pays d'Art et d'Histoire est une opportunité d'élaborer un projet culturel à l'échelle de ces Hautes Terres pour mettre en valeur son architecture, ses paysages et son patrimoine, Mme le Maire propose de délibérer favorablement en faveur de cette prise de compétence afin que la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras puisse engager les actions nécessaires à l'obtention de ce label aux côtés de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Mr Fouque Christian est nommé référent communal

Vote : POUR à l'unanimité

4/ Approbation de la convention avec IT05 fixant les modalités d'intervention sur le prix et la qualité de l'eau

Madame le Maire rappelle que l'actualisation des données relative à la gestion de l'eau potable est à la charge de la collectivité.

Afin de répondre aux sollicitations des collectivités adhérentes, IT05 peut apporter une assistance à l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service, selon des conditions définies par convention, étant précisé que ce service est effectué dans le cadre des prestations de base, sans coût supplémentaire.

Vote : POUR à l'unanimité

5/ Convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la Bibliothèque Départementale

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'afin de formaliser un engagement mutuel, le Département propose aux collectivités bénéficiaires de signer une convention de partenariat portant sur la fourniture, la mise en œuvre et la promotion de ces services numériques dans les bibliothèques.

Vote : POUR à l'unanimité

6/ Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2022-2025

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion au contrat d'assurance statutaire pour le période 2022-2025.

Vote : POUR à l'unanimité

7/ Adhésion au service d'aide à l'archivage et mise à disposition de personnel du centre de gestion des Hautes Alpes

Le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes Alpes a créé un service archives. Ce service facultatif a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivage.

Mme le Maire propose de faire appel à ce service afin de faire le nécessaire dans les archives de la commune.

Vote : POUR à l'unanimité

8/Demande de subvention du CAF Guillestrois/Queyras

Madame le Maire rappelle que le CAF est une association qui fait partie des acteurs sportifs et sociaux majeurs du territoire avec plus de 500 adhérents, dont un quart d'enfants.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'habituellement la commune accordait une subvention au CAF du Guillestrois Queyras. Cette année, la demande de subvention est arrivée en retard à la mairie pour être incluse avec les subventions aux associations votées en mars.

Mme le Maire propose d'accorder une subvention de 60€ par enfant comme les années antérieures soit pour 2021 un montant total de 180€.

Vote : POUR à l'unanimité

9/Organisation du déneigement pour la saison d'hiver 2021/2022

Afin de préparer la saison d'hiver 2021/2022, Madame le Maire propose aux membres du conseil de renouveler la convention relative à l'intervention de prestataires extérieurs et volontaires pour le déneigement sur le domaine communal.

Vote : POUR à l'unanimité

Questions diverses

- Toilette sèche au Pont de Lariane : Voir avec l'entreprise et le ski de fond pour définir l'emplacement et la configuration
- Site internet : Présentation des offres reçues. On continue l'analyse avec les propositions et les solutions proposées en fonction des besoins de la commune
- Le transformateur de Pierre Grosse est inscrit au programme du SyME05 pour l'année à venir
- Exposition de peinture prévue pendant les vacances de Noël à la bibliothèque
- Problème de déneigement à prévoir au Coin suite aux litiges entre hôtel La lobio et la Famille Gallego
- Embauche d'une nouvelle animatrice pour l'association Anim'agnel
- Création d'un poste de coordinateur de projets au niveau des écoles du Guillestrois Queyras par l'inspection académique
- Rénovation des fontaines de Fontgillarde à étudier
- Achat des terrains à côté de la passerelle du pont des Marroux
- Réunion de la commission logement le 28 octobre à 8h00
- Réunion de travail sur le projet d'aménagement du front de neige le 29 octobre à 9h
- Prochain conseil municipal prévu le 15 novembre à 18h00

Fin de la séance 19h50

Le Maire

GARCIN Valérie